

Direction départementale des territoires de
Saône-et-Loire

71-2025-07-15-00001



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires

Service environnement
Unité milieux naturels et biodiversité
Tél : 03 85 21 86 09
ddt-env-chasse@saone-et-loire.gouv.fr

Le préfet de Saône-et-Loire,
chevalier de la Légion d'honneur
officier de l'ordre national du Mérite

Arrêté portant approbation du schéma départemental de gestion cynégétique 2025-2031 de Saône-et-Loire

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L 420-1, L 425-1 à L 425-5 et R425-1,

Vu le décret du 5 octobre 2022 portant nomination du préfet de Saône-et-Loire – M. SEGUY Yves,

Vu le projet de schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) 2025-2031 élaboré par la fédération départementale des chasseurs, en concertation notamment avec les représentants des intérêts agricoles, les représentants de la propriété privée rurale et les représentants des intérêts forestiers,

Vu la consultation des membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage sur le projet de SDGC 2025-2031 lors des réunions des 10 mars 2025 et 8 avril 2025 et vu les avis émis,

Vu l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 du projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2025-2031,

Vu la mise en ligne du projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2025-2031, de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 et du projet d'arrêté portant approbation du schéma, effectuée du 28 mai au 24 juin 2025 inclus dans le cadre de la loi sur la participation du public, et vu les observations émises,

Considérant que le projet de schéma départemental de gestion cynégétique élaboré par la fédération départementale des chasseurs de la Saône-et-Loire répond aux exigences du code de l'environnement, et en particulier à l'article L 420-1 du code de l'environnement,

Considérant que le schéma départemental de gestion cynégétique 2025-2031 n'est pas susceptible de porter atteinte de manière significative aux espèces et habitats ayant justifié la désignation des différents sites Natura 2000 de Saône-et-Loire,

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

1/2

Sur proposition de M. le Directeur départemental des territoires,

ARRÊTE

Article 1 : Le schéma départemental de gestion cynégétique 2025-2031, élaboré par la fédération départementale des chasseurs de la Saône-et-Loire, est approuvé pour une durée de six ans renouvelable à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 2 : Le schéma départemental de gestion cynégétique est opposable aux chasseurs et aux sociétés, groupements et associations de chasse du département.

Il est consultable :

- à la fédération départementale des chasseurs (24 rue des 2 Moulins – 71260 Viré) et téléchargeable sur son site internet : www.chasse-nature-71.fr

- à la direction départementale des territoires (37 boulevard Henri Dunant – 71040 Mâcon) et sur le site internet de l'État : www.saone-et-loire.gouv.fr

Article 3 : M. le Directeur départemental des territoires, Mme la Présidente de la fédération des chasseurs de Saône-et-Loire ainsi que les autorités habilitées à constater les infractions à la police de la chasse et de la protection de la nature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire et affiché dans les communes du département, par les soins des maires.

Fait à Mâcon,
le 15 JUIL. 2025

Le préfet



Yves SÉGUIN

Voies de recours : le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- soit par un recours gracieux auprès du préfet de Saône-et-Loire et/ou un recours hiérarchique auprès du ministre concerné,
- soit par un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Les particuliers et les personnes morales de droit privé peuvent déposer leur recours auprès du tribunal administratif via l'application Télerecours citoyens accessible à l'adresse internet www.telerecours.fr.